Certificat d'études primaires élémentaires.

Numéro d'inventaire : 2007.06035
Auteur(s) : Kamal Ansar
Type de document : diplôme
Éditeur : Ministère de l'Education nationale / Académie de Créteil
Imprimeur : Berger-Levrault
Date de création : 1979
Description : Diplôme sur papier décoré d'une frise. Tampon de l'inspection départementale du Val-de-Marne. Mention imprimée et ms encre noire.
Mesures : hauteur : 240 mm ; largeur : 320 mm
Notes : Décerné le 7 juin 1979.
Mots-clés : Certificat d'Études Primaires
Filière : École primaire élémentaire
Niveau : Cours moyen-Certificat d'études primaires
Autres descriptions : Langue : Français

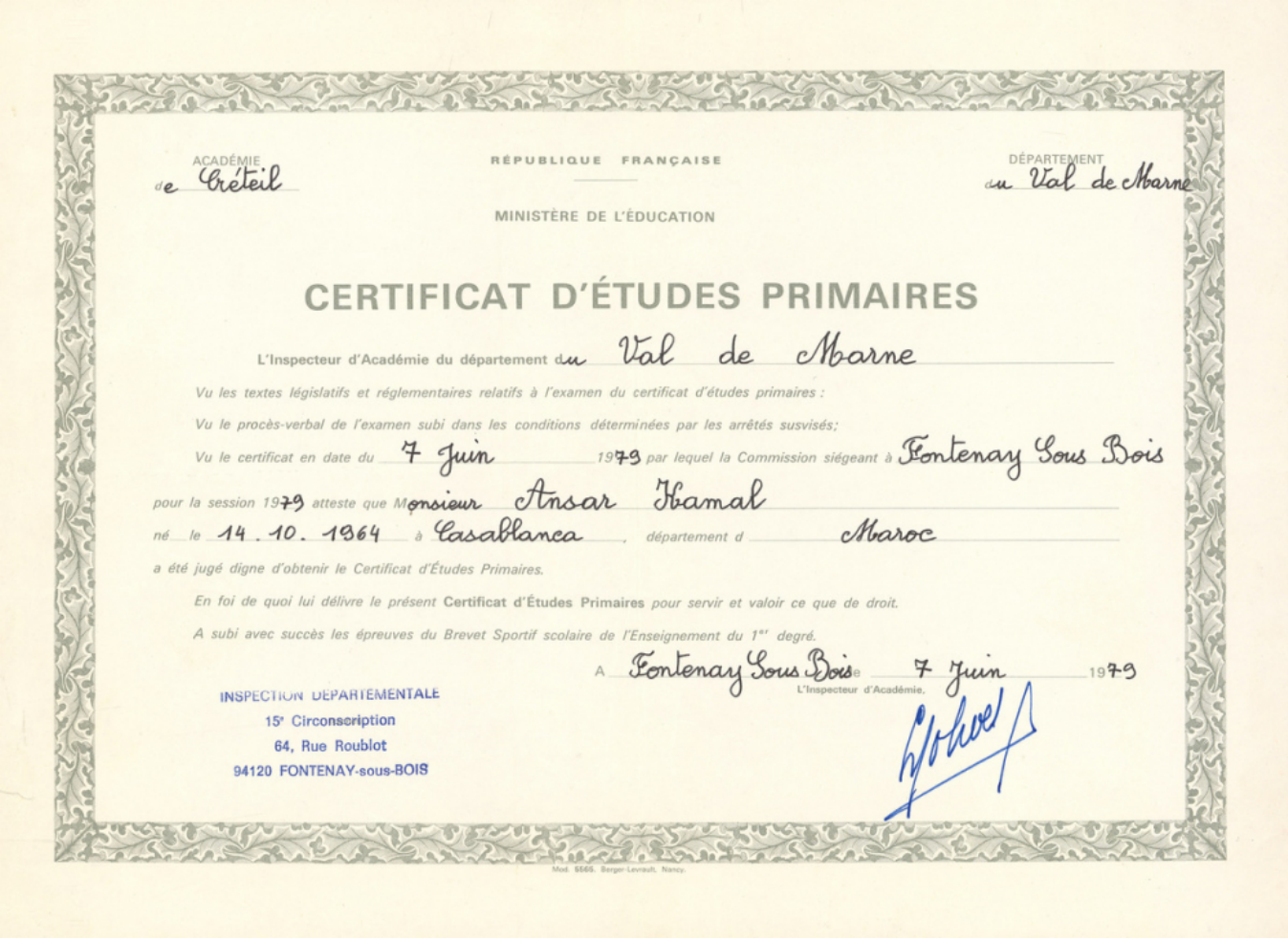

ACADÉMIE de Créteil

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

DÉPARTEMENT du Val de Marne

CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES

L'Inspecteur d'Académie du département du Val de Marne

Vu les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'examen du certificat d'études primaires :

Vu le procès-verbal de l'examen subi dans les conditions déterminées par les arrêtés susvisés;

Vu le certificat en date du 7 juin 1979 par lequel la Commission siégeant à Fontenay Sous Bois

pour la session 1979 atteste que Monsieur Ansar Kamal

né le 14.10.1964 à Casablanca, département d Maroc

a été jugé digne d'obtenir le Certificat d'Études Primaires.

En foi de quoi lui délivre le présent Certificat d'Études Primaires pour servir et valoir ce que de droit.

A subi avec succès les épreuves du Brevet Sportif scolaire de l'Enseignement du 1er degré.

A Fontenay Sous Bois le 7 juin 1979

L'Inspecteur d'Académie,

INSPECTION DÉPARTEMENTALE
15e Circonscription
64, Rue Roublot
94120 FONTENAY-sous-BOIS

Mod. 9666. Berger-Levrault, Nancy.